

# Règlement du jeu

## « Argile hair detox »

---

### Société organisatrice

Inter Edi

10, boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy les Moulineaux Cedex 9

Jeu-concours INTER EDI «Argile hair detox» sur

<http://www.cosmopolitan.fr/argileextraordinaire>

---

### Modalités de participation

Ce jeu, gratuit et sans obligation d'achat, sera ouvert aux personnes physiques majeures résidant sur le territoire français (métropole, Corse et Monaco compris) disposant d'un accès à Internet et d'une adresse électronique (E-mail), ci-après les « Participants », à l'exclusion des employés de la société organisatrice, des sociétés apparentées, des sous-traitants, des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille.

### Le principe

Du **7 juillet 00h00 au 7 août à 23h59** inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi), accessible exclusivement sur réseau Internet. Les Participants qui souhaitent participer au jeu, devront se connecter sur la page web du jeu sur <http://www.cosmopolitan.fr/argileextraordinaire>

Le participant s'enregistre en remplissant l'intégralité de la « page formulaire d'inscription » sur le site du jeu, puis valide ensuite son formulaire à l'adresse Internet du site, obligatoirement avant le **7 août 2016 à 23h59 inclus**, date et heure de connexion de France Métropolitaine faisant foi.

Il est rappelé que le Participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire d'inscription. Tout formulaire incomplet ou contenant des indications d'identité ou adresse fausses, erronées, inexactes entraînera la nullité de la participation.

Les participants acceptent que les renseignements concernant, leur nom, leur prénom, leur ville, soient communiqués et publiés sur le site <http://www.cosmopolitan.fr/argileextraordinaire>. Ces informations pourront être communiquées lors de la publication de la liste des gagnants du jeu, mais également sur tous les supports de communication relatifs à ce jeu.

Aucune rémunération ne pourra être exigée pour ce jeu.

Pour ce jeu ne seront pas considérés comme valables :

- Les participations effectuées après les dates et heure limites de participation

- Les questionnaires ne correspondant pas aux modalités imposées.
- L'absence de coordonnées
- Des coordonnées incomplètes ou erronées

Il y aura 20 gagnants, au total qui seront déterminés par tirage au sort. Chaque gagnant remportera un (1) lot.

L'organisateur se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des Participants. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination de la participation.

---

## **Dotations**

Il y aura, au total, **20 gagnants** qui seront déterminés par tirage au sort le 15 Aout par la Société organisatrice, **parmi l'ensemble des participants dûment inscrits** avant les dates et heure limites de participation. Chaque gagnant remportera un lot dans l'ordre du tirage au sort :

**Chaque gagnant remportera :** *1 gamme Argile Extraordinaire comprenant 6 produits*

- 1 Masque Avant-Shampooing Argile Extraordinaire 150ml
- 1 Shampooing Beauté Argile Extraordinaire 250ml
- 1 Shampooing Antipelliculaire Argile Extraordinaire 250ml
- 1 Démêlant Beauté Argile Extraordinaire 200ml
- 1 Shampooing Sec Argile Extraordinaire 150ml
- 1 Shampooing Beauté Argile Extraordinaire 400ml

d'une valeur totale de 27€, soit un total de 540€ pour les 20 lots.

Chaque dotation est nominative et ne peut être revendue ni transmise à des tiers. Les lots attribués ne pourront pas être échangés à la demande des gagnants contre des espèces ou d'autres lots.

Chaque lot est strictement limité à sa désignation et il ne comprend ni les frais notamment de transport qui pourraient être engagés par le gagnant pour prendre possession de son lot, ni les frais et prestations supplémentaires éventuellement liés à leur jouissance ou à leur utilisation, qui sont à la seule et unique charge du gagnant. Il ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La Société organisatrice pourra remplacer le lot annoncé par un lot de valeur équivalente si des circonstances extérieures l'y contraignent.

---

## Loi Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi n° 20046801 du 6 août 2004, dite « informatique et liberté ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant. Par les présentes les participants sont informés que ces données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux de la société organisatrice.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à tout moment par écrit auprès de : **<http://www.cosmopolitan.fr>** jeu « **Argile hair detox** », 10 boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy les Moulineaux Cedex 9.

La société organisatrice a procédé à une déclaration simplifiée auprès de la CNIL enregistrée sous le numéro **1761102**. Certaines données sont mises à la disposition du public en application de l'article 31 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

## Réclamations

Toute réclamation devra se faire par écrit à :

**<http://www.cosmopolitan.fr>** jeu « **Argile hair detox** », 10 boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, en indiquant le nom du jeu, les : nom, prénom, adresse complète et adresse mail du joueur ; et cela dans un délai de deux mois après la clôture du jeu. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

---

## Responsabilités

La société organisatrice est responsable de la remise du lot aux gagnants.

Le lot ne pourra plus être réclamé après un délai de deux mois suivant la clôture du jeu.

La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable du dysfonctionnement du réseau Internet, du bon envoi et de la bonne réception des mails, de l'avarie des services postaux, de la mauvaise diffusion du jeu, de sa suspension ou de son annulation.

Toute tentative par un participant ou par toute personne, d'endommager volontairement un site web constitue une atteinte à la réglementation civile et pénale et la société organisatrice se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature.

La Société organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité du fait de l'organisation de ce jeu pour une raison dont l'origine serait extérieure à son action, et notamment si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur

volonté (par exemple, si le jeu ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bug, d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux), elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter.

---

## **Le règlement**

Toute participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement.

Le règlement est consultable dans son intégralité sur le site <http://www.cosmopolitan.fr>

Une copie du règlement peut être obtenue à titre gratuit, par courrier uniquement, à l'adresse suivante:

**<http://www.cosmopolitan.fr>** jeu « **Argile hair detox** », 10 boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy les Moulineaux Cedex 9

Les cas non prévus dans le règlement seront tranchés par les organisateurs, et leur décision sera sans appel.